



Péril grave et imminent - impossibilité de rentrer

Par **Nico79**, le **31/05/2008** à **08:42**

Bonjour, je suis dans une situation à qui je ne souhaite à personne et je voudrai faire valoir mes droits mais je suis totalement perdu. Je vous résume la situation. Des travaux d'assainissement des conduites d'eau et de gaz avaient lieu dans ma rue (du 21 mais au 16 juin 2008). Mardi dernier au soir, le 27, nous avons été évacué par les pompiers sur les coups de 20h30 car la maison voisine menacait de s'écrouler (En fait en faiant les travaux ils ont cassé une partie des fondations et on s'est aperçu qu'il y avait une énorme cavité au milieu de la rue, les personnes travaillant sur le chantier n'ont rien dit à personne, ont injecté du béton). Depuis mardi soir donc nous sommes interdits de rentrer dans nos maisons (nous sommes un petite dizaine dans la rue) et un arrêté de mise en péril grave et imminent a été pris par la mairie. L'accès à la rue est donc interdit. Je me suis retourné vers mon assurance qui eux ne veulent pas ouvrir de dossier car je n'ai pour le moment pas eu un seul dégât dans mon logement. Ils ne m'ont même pas proposé l'achat de produits de 1er nécessité (on a du se racheter des vetements etc...). Ils m'ont juste dit que j'avais le droit à 5 nuits d'hotel. Je ne comprends pas trop pourquoi ils ne veulent rien faire car je ne peux pas rentrer chez moi dû à l'arrêté. Rien que ca me porte préjudice et donc pourquoi l'assurance ne bouge t elle pas? Je n'ai pas encore eu le temps d'aller les voir (travail oblige), j'ai fait tout ca par téléphone (de mon portable comme ca j'aurais la preuve des différents coup de fil si ils n'ont rien noté). Je compte aller les voir lundi dans l'après midi car ils sont fermés aujourd'hui et je souhaiterai avec vos impressions mais surtout vos recommandations afin de faire valoir mes droits et de ne pas me laisser dans la farine. Je vous remercie à tous.